



Toulouse, le 23 janvier 2019

## Communiqué de presse

# La Mairie de Toulouse mobilise près d'un million d'euros pour soutenir les commerçants et artisans

Annoncé le 12 janvier dernier, le plan de soutien municipal aux commerçants et artisans dont l'activité est sévèrement impactée par les mouvements sociaux de ces dernières semaines, a été finalisé le 22 janvier au cours d'une réunion de travail avec les acteurs économiques mobilisés : la Fédération des Associations de Commerçants de Toulouse accompagnée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne, le Medef31 et la Cpme31.

Les mesures qu'il contient seront proposées au vote du Conseil municipal extraordinaire que Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, réunira le 8 février prochain.

Elles représentent un effort de solidarité dont le montant financier s'élève à près d'un million d'euros. Avec ce plan de soutien massif, la Mairie mobilise tous les leviers que permet son champ de compétences pour venir en aide aux artisans et commerçants : exonérations de droits d'occupation du domaine public, campagnes de communication et événementiels pour inciter les consommateurs à revenir dans le centre-ville, gratuité de stationnement de courte durée, etc.

Les principales mesures du plan de soutien municipal :

1. Exonération des droits de terrasse sur l'ensemble du territoire communal pour une période de trois mois ;
2. Exonération des droits de place pour les commerçants de tous les marchés de plein vent, marchés spécialisés, brocantes et des 3 marchés couverts du territoire communal pour une période de trois mois ;

3. Exonération des droits de place pour les manèges et les vendeurs de marrons chauds dans le centre-ville pour une période de trois mois ;
4. Exonération des droits de place pour les commerçants du marché de Noël de la Place du Capitole ;
5. Exonération des droits de place des taxis pour une période de trois mois ;
6. Exonération des droits de places des commerçants souhaitant faire une opération commerciale de type « déballage » devant leur commerce dans la limite de 3 opérations de 6 jours en 2019 ;
7. Organisation d'une braderie sur 3 jours, au printemps, avec reconduction d'une gratuité de 3 heures dans les 16 parkings du centre-ville (proposition inscrite au prochain Conseil de Métropole du 14 février) ;
8. Organisation par les commerçants d'une soirée en nocturne, les « Noctansoldes », durant les soldes d'été ;
9. Mise en œuvre d'un plan de communication en faveur du commerce du centre-ville.

Comme il s'y était engagé, Jean-Luc Moudenc, ainsi que les représentants économiques du territoire et de la Région, ont écrit le 15 janvier dernier au Président de la République pour demander des mesures de soutien de la part du Gouvernement en faveur des acteurs économiques fragilisés par les mouvements de ces dernières semaines.

Le Maire de Toulouse s'est également adressé à la Présidente de la région Occitanie pour solliciter la création d'un fonds d'urgence au bénéfice des artisans et commerçants du centre-ville.